

Edité le :

Document n° 1

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES**

Numéro d'inscription : Filière  
**Nom Prénom :**  
Autres Prénoms :  
Adresse :  
Code postal : Commune : Pays :  
Téléphone : Téléphone portable :  
E-mail :  
Etablissement fréquenté :  
Téléphone de l'établissement..... (à compléter)

Demande à bénéficier d'aménagement d'épreuves, prévu d'une part par la loi n°2005-102 du 11/02/2005 et par le décret 1617 du 21 décembre 2005 relatif à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Signature du candidat :

**PROCÉDURE**

**Si vous êtes en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique et que vous pensez pouvoir bénéficier d'un aménagement, vous devrez impérativement cocher la case "handicap" dans votre dossier d'inscription et respecter la procédure ci-dessous**

**Si votre MDPH NE TRAITE PAS les dossiers des aménagements aux concours :**

**Transmettre à la Direction des Admissions et Concours au plus tard le 15 janvier**

- La "demande d'aménagements d'épreuves" signée de votre part (document n°1)
- La fiche établissement (document n°3) remplie par votre établissement scolaire et la copie du PAI/PPS mis en place lors de vos deux dernières années d'études supérieures si vous en avez bénéficié
- La copie de la décision d'aménagement au baccalauréat si vous en avez bénéficié
- votre dossier médical complet afin qu'il soit traité par le médecin habilité de la BCE. Le dossier médical devra être inséré dans une enveloppe cachetée sur laquelle la mention "dossier médical confidentiel de...", à l'attention du médecin sera portée.

**TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS AU 15 JANVIER SERONT REJETES**

**Direction des admissions et concours  
Concours BCE – Dossier Médical  
1, rue de la libération  
CS 40031  
78354 Jouy-En-Josas Cedex**

**Si votre MDPH TRAITE les dossiers des aménagements aux concours :**

**Transmettre à la MDPH au plus tard le 15 janvier**

- Un exemplaire complet du dossier médical avec le document n°2

La MDPH compétente est celle du département de votre établissement scolaire, pour les établissements publics ou privés sous contrat et du département de votre domicile pour les établissements privés hors contrat

**Transmettre à la BCE au plus tard le 15 janvier**

- La "demande d'aménagements d'épreuves" signée de votre part (document n°1)
- La fiche établissement (document n°3) remplie par votre établissement scolaire et la copie du PAI/PPS mis en place lors de vos deux dernières années d'études supérieures si vous en avez bénéficié
- La copie de la décision d'aménagement au baccalauréat si vous en avez bénéficié

**Transmettre à la Direction des Admissions et Concours au plus tard le 15 février**

- Le retour du Document n°2 dûment complété, daté et signé par la MDPH

**TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS AU 15 FEVRIER SERONT REJETES**

**Les banques d'épreuves sont seules décisionnaires des aménagements d'épreuves accordés et elles notifieront leur décision début mars.**

Document n° 2

## AVIS D'AMÉNAGEMENT DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH

**CANDIDAT**

Nom :  
Prénom :  
N° d'inscription :  
Etablissement :  
Email :  
Téléphone(s) :

Filière :  
BANQUE(S) PRESENTÉE(S) :

**MÉDECIN**

désigné par la CDAPH du département : .....

Coordonnées du médecin

Nom :  
Tél :

## Les mesures d'aménagement suivantes sont proposées :

Ecrit		Oral					Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Scientifiques	Littéraires	Préparation		Interrogation			
		Toutes	Particulières	Toutes	Particulières		
							Instructions par écrit
							Dispense d'écoute de CD de LV
							Sujets en gros caractères (A3) et sujets normaux
							Candidat ayant un appareillage auditif
							Possibilité d'utiliser une loupe personnelle
							Présence d'un assistant technique pour les épreuves de Travaux pratiques si nécessaire
							Présence d'un assistant tech. pour les épr. comportant des docs en couleur si nécessaire
							Assistance d'un secrétaire
							Possibilité de sortir de la salle d'examen en cas de nécessité dès la première heure
							Autorisation de s'alimenter pendant l'épreuve
							Conditions particulières d'accessibilité aux locaux .....
							Nécessité d'utiliser un ordinateur .....
							Installation de matériel particulier .....
							Salle séparée (Salle dédiée aux candidats bénéficiant d'une majoration de temps)
							Salle isolée (Pour éviter la perturbation des autres candidats)
							Autres cas .....

## Observations particulières à porter à la connaissance de l'examineur :

Oral			Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Interrogation			
Toutes	Particulières		
			L'examineur devra parler face au candidat à voix haute et bien articuler
			Toute question devra être posée par écrit ainsi que toute modification ou explication du sujet
			Candidat ayant un appareillage auditif
			Retard à la lecture de certains appareils de précision en TP
			Lenteur à l'écriture
			Lenteur à la lecture
			Problème de vision des couleurs
			Possibilité de faire répéter les questions
			Eviter tout bruit de parasitage
			Possibilité de composer assis
			Autre .....

## Majoration de temps proposée :

Ecrit		Oral					Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Scientifiques	Littéraires	Préparation		Interrogation			
		Toutes	Particulières	Toutes	Particulières		
							Tiers temps
							Quart de temps
							Sixième de temps
							Temps supplémentaire exceptionnel limité à un tiers maximum de la durée de l'épreuve .....

DATE, SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH:

Document n° 3

**FICHE ETABLISSEMENT – Aménagement d'épreuves****Renseignements administratifs****Candidat**

Numéro d'inscription :

**Nom Prénom :****Etablissement**

Lycée :

Adresse :

**Référent du lycée à contacter concernant les aménagements d'épreuves mis en place lors des deux ou trois dernières années (CPGE) pour le candidat :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse Mail :

**Renseignements Aménagement d'épreuves dans l'établissement**

Le candidat a-t-il bénéficié d'aménagement d'épreuves lors de ses deux dernières années de scolarité ?

 Oui  NonSi **non**, préciser pourquoi (pas de demande du candidat, ...) :Si **oui**, préciser les aménagements mis en place :**Majoration de temps****Ecrit** 1/3 temps  1/4 temps  1/6 temps  Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Préparation écrite des oraux** 1/3 temps  1/4 temps  1/6 temps  Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Interrogation oral** 1/3 temps  1/4 temps  1/6 temps  Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Mesures d'aménagement** Autorisation de sortie dès la première heure Utilisation d'un ordinateur (préciser s'il s'agit d'un ordinateur personnel ou non et les logiciels utilisés ainsi que les types d'épreuves) Format de sujets adapté (préciser A3, PDF) Utilisation d'un matériel adapté (particulier) :

Si oui, précisez :

 loupe, table ou chaise ergonomique, autre : ..... Assistance d'un secrétaire, d'un AVS ou d'un AESH : ce dernier serait-il en mesure de suivre le candidat pendant son concours? Oui  Non Accessibilité aux locaux (Ascenseur / RDC) Dispense d'écoute audio Autre (préciser)Autorise le référent de mon établissement à communiquer les informations ci-dessus  
**Signature du candidat**Signature du référent de l'établissement  
(si différent du chef d'établissement)**Signature et tampon** du Chef d'établissement

**DOSSIER MEDICAL à fournir et à envoyer par courrier (sous pli confidentiel) à la BCE afin que le médecin désigné puisse rendre un avis :****\* Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :**

– un courrier médical détaillé et récent (moins d'un an), rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le diagnostic précis, le date d'apparition de votre maladie, son évolution ainsi que le traitement prescrit.

**\* Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives :**

– les 3 derniers bulletins scolaires  
– une copie de l'année en cours d'un devoir de français, philo ou histoire rédigé en classe  
– une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

**–> une dyslexie et/ou une dysorthographe :**

– un bilan orthophonique récent de moins de deux ans. Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés doivent être impérativement mentionnés.

**–> une dysgraphie ou une dyspraxie :**

– un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent de moins de deux ans (résultats des tests utilisés). Eventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuro pédiatre qui a pu vous suivre.

**\* Si vous présentez un déficit auditif :**

– un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant le type de surdité, la date d'apparition de celle-ci, un audiogramme et préciser si vous portez un appareillage auditif.  
– un bilan orthophonique récent de moins d'un an le cas échéant si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites.

**\* Si vous présentez un déficit visuel :**

– un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

**\* Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :**

– un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.  
– une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

Ce dossier médical est confidentiel et ne sera examiné que par le médecin de la BCE soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.